ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

distribution

Question écrite n° 120332

Texte de la question

M. Bernard Mazouaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le champ d'application de l'arrêté du 29 mai 1997, relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine. Il souhaite savoir dans quelle mesure les systèmes de distribution d'eau prévus pour alimenter des autobus, camping-cars ou autres véhicules sont visés par cet arrêté.

Données clés

Auteur : M. Bernard Mazouaud
Circonscription : Dordogne (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 120332
Rubrique : Eau
Ministère interrogé : santé et solidarités
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 2007, page 2585